

Au XVIII^e siècle, le nouveau presbytère de Frémeréville

1700-1720 - Au tout début du XVIII^e siècle, le village se reconstitue à son emplacement actuel, l'ancien village de Frémeréville, plus proche de Girauvoisin, ayant été progressivement abandonné, ravagé notamment par les guerres et les passages de troupes. Ce nouveau village est un « village-tas » autour d'un noyau villageois : église, cimetière puis mairie et école. La rue Braie, représentant le village rue traditionnel lorrain linéaire, ne se développe qu'au début du XIX^e siècle.

L'église, au centre du village, est reconstruite vers 1703, en réutilisant la tour de l'ancienne église datant du XIII^e siècle. Le cimetière est installé autour de cette église et une nouvelle maison du curé¹ est construite à proximité afin de loger le curé desservant.

C'est ce bâtiment qui sert aujourd'hui de mairie.



Représentation du village de Frémeréville en 1768²

Les bouleversements révolutionnaires, le presbytère devient une ferme

1789 – La Révolution française gronde et l'administration communale est touchée. Les lois révolutionnaires ordonnent la séquestration des biens du clergé pour les vendre aux enchères comme biens nationaux au profit de l'État. Parmi ces biens dits de première origine, ceux de la fabrique³ de Frémeréville sont concernés notamment le presbytère. La vente de ces biens⁴ a lieu en l'An V de la République (1796).

Le presbytère est alors acquis par Alexis Attenot, laboureur à Gironville, qui le transforme en ferme. Alexis Attenot, originaire de Vertuzey, possède un important patrimoine immobilier en terres et prés à Gironville et Frémeréville, dont trois maisons.

Il décède âgé de 55 ans, le 25 février 1811. Par un partage du 20 juin 1817, les biens d'Alexis Attenot sont répartis entre ses trois enfants : Nicolas Attenot, laboureur à Gironville, Marie Catherine Attenot et Marie Reine Attenot.



Acte de partage de Nicolas Attenot entre ses trois enfants en 1817⁵

1 Le curé étant commun avec la paroisse de Girauvoisin, le presbytère de Frémeréville est aussi celui de Girauvoisin.

2 ADM - 100 Fi 219.

3 Le conseil de fabrique présidé par le curé, est un groupe de paroissiens chargé de gérer les biens de la paroisse, fonds des donations, recettes de vente des places de bancs, terres, église, presbytère, etc. Ces conseils ont été supprimés par la loi de séparation des églises et de l'État en 1905.

4 ADM - Q 389bis et Q161.

5 ADM - 21 E 94

Le presbytère devenu ferme, est attribué à Marie Catherine Attenot. Celle-ci ayant épousé, le 27 novembre 1805, Joseph Noël, laboureur à Frémeréville, ils deviennent donc propriétaire du bâtiment.

Frémeréville à la recherche de son presbytère perdu

Sous le Premier Empire (1804-1815), les relations entre l'État et le clergé s'apaisent, les cultes sont rétablis mais Frémeréville n'a plus de logement pour son desservant.

1810 - Le curé de Frémeréville est logé dans une maison louée par la commune à Jean-Claude Aubriot. Celui-ci souhaite vendre cette maison à la Commune. Un compromis de vente pour 4 000 francs est même signé en 1812. Cependant la commune n'honore pas cette signature car le curé se plaint de problèmes d'humidité, de fumée et de manque de commodité. Cette affaire donne d'ailleurs lieu à un procès au tribunal civil de Commercy qui rend un jugement du 23 novembre 1814, défavorable à Monsieur Aubriot, dont la mauvaise foi est soulignée par le Préfet.

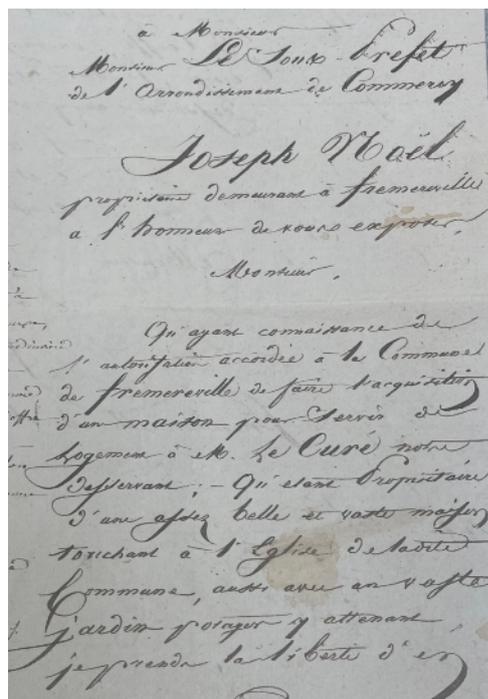
1824 - En septembre 1824, une circulaire du gouvernement oblige les communes de Frémeréville et Girauvoisin à acquérir un presbytère.

La commune de Frémeréville cherche alors une solution et se tourne vers Jean Mangeot, vigneron, pour l'acquisition d'une maison rue Haute pour 5 100 francs afin d'établir le presbytère. Mais ce projet, malgré là aussi une signature d'acte en 1824, est rapidement abandonné.

Par lettre du 16 mai 1824, Joseph Noël, conseiller municipal de Frémeréville et, par son épouse, propriétaire de l'ancien presbytère, écrit au sous-préfet de Commercy pour le proposer « pour servir au logement à M. le Curé ».

Par délibération du 13 janvier 1825, le conseil municipal vote l'acquisition de cette maison pour 8 000 francs.

D'un point de vue paroissial, la commune de Girauvoisin est encore réunie à celle de Frémeréville pour le culte. Le presbytère est donc commun avec Girauvoisin. Néanmoins, le conseil municipal de Girauvoisin refuse de contribuer à cette acquisition et aux travaux à faire au logement du desservant, en acceptant toutefois de continuer à payer une indemnité de logement du Curé à la commune de Frémeréville, 57 francs par an en 1860, 86 francs par an en 1870.



à Monsieur
Monsieur le Sous-Prefet
de l'Arrondissement de Commercy

Joseph Noël
propriétaire demeurant à Frémeréville
à St. Thomas de vous en proposer

Monsieur,

Qu'ayant connaissance de
l'autorisation accordée à la Commune
de Frémeréville de faire l'acquisition
d'une maison pour servir de
logement à M. le Curé notre
desservant, - qui est un propriétaire
d'une assez belle et vaste maison
située à l'Eglise de ladite
Commune, avec une vaste
jardin potager y attenant,
je propose l'acquisition de ce

Lettre de Joseph Noël proposant la « maison pour servir de logement à M. le curé », en 1825⁶

La commune de Frémeréville finance les travaux de réfection du bâtiment par la vente des bois du quart en réserve.

Les travaux de pierre de taille sont réalisés en pierre d'Euville, notamment les pavés, portes et murs. L'entreprise qui réalise ces travaux est celle de Jean-François Husson à Kœur-la-Grande pour 1 850 francs, plus les honoraires d'architecte à Monsieur Boilley à Commercy.

A cette époque, le maire de Frémeréville est Nicolas Mansuy.

Le bâtiment devient donc à nouveau presbytère de 1825 à 1919, puis mairie-école en 1920

La Première Guerre mondiale impacte fortement le bâti de Frémeréville, en raison des bombardements allemands sur la ligne d'observation de la défense française située sur la côte au sud du village.

1920 - Le bâtiment abritant la mairie et l'école⁷, situé dans l'actuel bâtiment de l'alambic, au 2 rue Basse, déjà exigü et vétuste, a en plus été endommagé par les bombardements.

Le conseil municipal délibère le 6 mai 1920 pour la réalisation de travaux d'aménagement du presbytère en mairie-école. Le maire de l'époque, Alcide Esselin, signe le marché de travaux, pour 74 000 francs, réalisés par Clauzel et Roquejoffre et compagnie à Gironville, l'architecte étant Raymond Marson à Commercy.

L'ancienne mairie ayant été en partie démolie, certains matériaux sont récupérés pour ces travaux.

1946 - L'explosion d'un train chargé d'explosifs le 31 août 1944 provoque des dégâts considérables sur les toitures du village. Des travaux importants sont entrepris dans le cadre des dommages de guerre et validés par une délibération⁸ du 18 février 1946.

1960 - Le logement de l'instituteur est transformé en logement locatif.

1970 – L'école ferme. Les enfants sont alors regroupés à l'école d'Apremont. Contre toute attente, en 1992, l'éducation nationale ayant besoin de locaux, l'école est ré ouverte. En 2004, la compétence scolaire de la commune est transférée⁹ à la Communauté de communes avec le projet de création d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) à Jouy-sous-les-Côtes. Le transfert de la classe est effectif pour la rentrée 2007-2008¹⁰ et l'école de Frémeréville ferme définitivement ses portes. En 2008, une salle des fêtes est aménagée à la place des salles de classes.

1989 – La commune décide¹¹ la création de trois gîtes ruraux, travaux réalisés en 1991.

2019 - Deux gîtes sont transformés en logements.

2024 - Le bâtiment abrite les locaux de la mairie (secrétariat, bureau du maire et petite salle de réunion et des archives), une salle polyvalente (réunions du conseil et des commissions, réunions des associations, salle des fêtes pour les habitants), deux logements et un gîte.

Sources :

ADM – Archives départementales de la Meuse, principalement 2 O 479.

AC – Archives communales - déposées aux Archives départementales de la Meuse pour celles antérieures à 1960 et conservées à la mairie pour les plus récentes.

7 Voir l'histoire de ce bâtiment

8 ADM 2083 W 739

9 AC Délibération du 10 février 2004

10 AC Délibération du 7 février 2007

11 AC Délibération du 18 novembre 1989



1980



2015



2020